



DECISION N° 2022- 160

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-138 donnant délégation de signature à Monsieur Francis SCHNEIDER, Directeur Territorial Seine-Amont ;

Décide :

Article 1

Le premier alinéa de l'article 1 de la décision n°2021-138 est remplacé par :

"Délégation est donnée à Monsieur Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont, dans le cadre de ses attributions ainsi que sur le périmètre de la communauté urbaine du Grand Reims et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe (SIABAVES), pour signer les documents suivants :"

Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

1 0 JUIN 2022

Fait à Nanterre, le

La Directrice Générale

Sandrine ROCARD